

Le mécanisme des paiements internationaux : conférence de M. P. Rossy, vice-président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, à l'Association pour la défense des intérêts du Jura, à Moutier, le 27 décembre 1947

Autor(en): **Rossy, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des
intérêts du Jura**

Band (Jahr): **19 (1948)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le mécanisme des paiements internationaux

Conférence de M. P. Rossy, vice-président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, à l'Association pour la défense des intérêts du Jura, à Moutier, le 27 décembre 1947

Au lendemain des fêtes éblouissantes de Noël, je suis un peu gêné de me présenter devant vous. Je crains de vous décevoir et mes craintes sont d'autant plus sérieuses qu'elles ne sont pas fondées sur un sentiment de fausse modestie, mais bien sur un malentendu inévitable : vous attendez sûrement d'un membre de la Direction générale de la Banque nationale — je ne dirai pas des révélations — mais des aperçus que ses fonctions mêmes ne lui permettent pas de vous donner.

En dépit de cet handicap, j'ai accepté avec plaisir votre aimable invitation de me rendre à Moutier dont le nom moyenâgeux évoque, en même temps qu'une longue vie de culture, beaucoup de vraie douceur et par conséquent des trésors d'indulgence. C'est aussi bien sous le signe de l'indulgence que je place cette causerie.

Le sujet que je vous ai proposé est un sujet sérieux et qui vous touche de très près. Il vous touche même de si près qu'il a été l'objet d'un différend assez grave entre votre principale industrie — l'horlogerie — et l'institut national d'émission. Je dis bien « qu'il a été », j'en parle ainsi au passé car ce différend s'est apaisé à tel point qu'il est en voie de disparaître. C'est donc dans une atmosphère sereine que nous pouvons aborder cette étude.

C'est un fait d'expérience qu'on ne s'aperçoit de la présence du foie qu'au moment où cet organe commence à se détraquer ; il en va de même dans les divers secteurs de la vie. L'économie moderne n'a pris conscience du mécanisme des paiements internationaux qu'au moment où il s'est grippé, habituée qu'elle était depuis deux générations et plus à le voir fonctionner presque parfaitement. Cette grippe soudaine, pour ne pas dire cette paralysie du mécanisme des paiements, a nécessité l'application d'un régime, d'une cure pénible, qui a contrarié des intérêts légitimes et même provoqué de la stupeur.

Pourquoi ce mécanisme des paiements internationaux a-t-il fonctionné des décennies durant sans bruit et sans accroc et pourquoi subitement s'est-il grippé ? Pour comprendre pourquoi et comment le mécanisme des paiements s'est détraqué il convient de se rappeler comment il fonctionnait normalement et pour cela il faut faire un retour sur le passé. Tout conférencier digne de ce nom, qui évoque le passé, remonte le cours des âges au moins jusqu'au déluge. Avec votre permission, je passerai sous silence toute la préhistoire et, enjambant de longs siècles, bornons-nous à constater que, depuis les guerres napoléoniennes à 1914, le monde

bénéficiait d'un mécanisme de paiements admirable. Dans l'après-guerre, je parle de la première guerre mondiale, on a tenté de remettre sur pied, partiellement tout au moins, ce mécanisme. La deuxième guerre mondiale et l'évolution qu'elle a provoquée lui ont porté un coup extrêmement sensible dont, espérons-le, il se relèvera peu à peu.

Le mécanisme des paiements internationaux a joué sans à-coups graves durant trois quarts de siècle de 1850 à 1914. Il assurait la circulation de richesses dans un monde, certes compartimenté politiquement, mais vivant sous un régime économique à tendance libérale et sous un régime monétaire fondé sur l'étalon or. Ce régime économique et monétaire avait doté le monde d'un mécanisme des paiements internationaux extrêmement stable. L'économie mondiale fonctionnait sans heurts graves, parce que l'étalon or était sur le plan monétaire le pendant du libre échange sur le plan économique et parce que les divers pays appartenant au monde civilisé étaient entre eux dans un état d'équilibre que le libre jeu des entrées et sorties d'or maintenait automatiquement. Deux guerres mondiales et leurs suites ont appauvri le monde et créé de graves déséquilibres entre les diverses économies nationales, déséquilibres trop prononcés pour qu'ils puissent être résorbés par la simple influence régulatrice d'entrées et de sorties d'or. Bon gré mal gré, on a abandonné le libre échange, le monde s'est compartimenté plus étroitement et, dans une économie mondiale constituée par des cellules plus ou moins étanches, la circulation internationale des richesses est limitée, les transferts de biens sont entravés et les paiements internationaux réduits dans de fortes proportions.

Les restaurations monétaires opérées après la première guerre mondiale ont conduit de nombreux pays dans des impasses et de larges secteurs de l'économie mondiale ont dû se soumettre à de nouvelles disciplines. L'avilissement du mark et de tant d'autres monnaies a été une dure épreuve pour les peuples qui l'ont subi. Pour en prévenir le retour, on a recouru à d'autres techniques qui en réalité ont marqué le passage d'une conception libérale à une conception autarchique de l'économie. Pour bien comprendre comment s'est effectué ce changement de front, le passage d'une conception libérale à une conception dirigée de l'économie par le truchement d'un nouveau régime des paiements, il convient de comparer la méthode selon laquelle s'opèrent les paiements internationaux dans un régime naturel libéral avec la méthode qui préside aux paiements en vertu des nouvelles techniques. En régime libéral, le volume des échanges entre les pays n'est fixé par personne. Il résulte simplement de la différence entre le volume des achats et des ventes réciproques. Toutes les opérations sont possibles. Si ce régime libéral est équilibré et évolue dans le cadre monétaire de l'étalon or, les paiements se dénouent à des cours de change stables. Le monde a vécu ce régime de 1850 à 1914. Dans une économie à conception libérale mais profondément troublée

par une guerre, toutes les opérations commerciales demeurent possibles, mais elles se dénouent à des cours de change variables et ce dénouement peut amener la monnaie d'un partenaire à une valeur voisine de zéro. Ce fut le cas pendant et après la première guerre mondiale pour nombre de monnaies. Pour prévenir le retour d'une telle catastrophe monétaire, nombre de pays appauvris, incapables de payer avec de l'or qu'ils n'avaient pas, ont décidé que seuls les échanges internationaux agréés seraient payés, et payés à un cours fixe. C'est ainsi qu'on est arrivé au système du clearing ou des compensations, système qui présente l'avantage d'assurer le paiement des échanges à des cours fixes, mais qui a le grave inconvénient de réduire le volume du commerce international au volume qui peut faire l'objet de compensations. Le volume pouvant être compensé s'avérant généralement insuffisant, il a fallu l'augmenter et de là est né le vice inhérent à tout régime de clearing commercial, la constitution d'arriérés et l'introduction de périodes d'attente. Ce mal est quasi congénital au système du clearing commercial. Ce régime, en effet, trahit la faiblesse monétaire du partenaire qui en a demandé l'application et il est clair que ses nationaux ont une tendance à forcer leurs achats à l'étranger pour se débarrasser de leur propre monnaie trop abondante dans leur pays. D'une façon générale, on peut constater qu'au fur et à mesure que la situation monétaire intérieure s'aggrave dans un pays à clearing, la demande de ce pays en marchandises étrangères s'accroît, car, au change fixe auquel se dénouent les opérations, les marchandises étrangères paraissent bon marché au possesseur d'une monnaie décriée. Il n'en reste pas moins que divers pays appauvris par la première guerre mondiale et ses conséquences ont dû choisir entre deux maux résultant de leur appauvrissement et du déséquilibre de leur économie. Ils avaient le choix, d'une part, entre la liberté des échanges dont le solde passif se serait réglé à un cours de change s'avalissant sans cesse et, d'autre part, une limitation de leurs échanges qui se solderaient à un cours de change stable. Depuis les années 1920, presque tous les pays, qui se sont trouvés devant cette alternative, en ont choisi le second terme : celui de la limitation des échanges dans une mesure compatible avec la stabilité de leur monnaie et ont ainsi passé au régime des compensations. Ce système est détestable, mais l'est-il plus que celui qui conduit à l'avalissement de la monnaie. C'est un système engendré par la pauvreté et c'est davantage à la pauvreté dont il résulte qu'il faut s'en prendre qu'au système lui-même.

Je vous ai mis en présence d'un phénomène de circulation qui a été troublé par l'insuffisance du courant qui l'anime et qui conduit à un régime commercial de compensation. Mais ces mêmes phénomènes de circulation peuvent être désorganisés par un débit excessif conduisant à un régime tel que celui de la réglementation du dollar en Suisse.

Ce mécanisme des paiements internationaux est un mécanisme qui sert à régler les déséquilibres résultant des échanges internationaux (prédominance des importations sur les exportations ou vice versa). Ce mécanisme permet normalement à un pays de payer en or les excédents de ses achats sur ses ventes et inversement à recevoir l'excédent de ses ventes sur ses achats, c'est donc un mécanisme *complémentaire* de celui des échanges internationaux de biens et de services dont il solde simplement en or les pointes usuelles ou momentanées. Ce mécanisme destiné à régler des pointes plus ou moins normales résultant des échanges est assez délicat. On ne saurait lui demander de régler des écarts durables atteignant des montants tout à fait anormaux. Son fonctionnement a des limites naturelles relativement étroites et cela aussi bien en régime d'économie libérale naturelle qu'en régime d'économie dirigée. En régime d'économie libérale, le règlement de pointes excessives se traduit pour le pays acheteur de marchandises étrangères par une hémorragie d'or qui tend à faire baisser ses prix et à provoquer une crise de déflation, alors que chez le pays vendeur de marchandises le règlement de pointes excessives s'accompagne d'un afflux d'or qui naturellement tend à faire monter les prix intérieurs et à provoquer une crise d'inflation. Si cette tendance persiste, les deux pays en présence doivent prendre des mesures de défense et en arriver à un régime d'économie dirigée. Sous ce régime, les pouvoirs publics peuvent atténuer quelques conséquences immédiates de déflation et d'inflation provoquées par des paiements internationaux exagérés. L'une de ces mesures consiste à réduire pour l'un des pays le volume de ses ventes. D'autres mesures appropriées impliquent le contrôle des prix, le rationnement, etc.

Les données générales et théoriques du problème étant ainsi posées, examinons rapidement quelle était la situation de la Suisse dans les années de guerre.

Notre pays avait d'ordinaire et normalement avant la guerre un excédent d'importations d'environ 600 millions de francs. Si l'on applique à cet excédent un coefficient de renchérissement moyen de 50%, pour obtenir des chiffres de guerre comparables à ceux d'avant-guerre — ce coefficient de renchérissement de 50% n'est pas exagéré — on constate que l'excédent nécessaire et normal de nos importations aurait dû être de 900 millions par an. Pour les cinq années de 1942 à 1946, nous aurions dû enregistrer un excédent global d'importations de 4½ milliards de francs (cinq fois 900 millions). En réalité, cet excédent n'a été pour ces cinq mêmes années que de 1,128 millions, d'où un « manco » de près de 3½ milliards de francs. Ce manco représente le déficit de notre approvisionnement durant la guerre. Ce déficit d'approvisionnement prend toute sa signification quand on constate par exemple que notre importation n'était, en 1945, que de 46,4% pour les denrées alimentaires et que de 50,9% pour les matières premières,

en 1944, que de 31,0 % pour les denrées alimentaires et que de 33,9 % pour les matières premières,
en 1945, que de 41,2 % pour les denrées alimentaires et que de 33,5 % pour les matières premières,
de ce qu'elle était en 1938.

Si notre ravitaillement avait été normal, la Banque nationale aurait dû prélever sur ses rentrées d'or, pour les céder à l'étranger, 3,5 milliards d'or de plus qu'elle ne lui a livré durant les années 1942 à 1946 pour payer notre ravitaillement normal. Ce ravitaillement étant resté insuffisant, les 3 1/2 milliards de francs sont venus grossir les réserves d'or de la banque d'émission qui se sont accrues en fait, durant ces cinq années, de 2 milliards, auxquels il convient d'ajouter un demi-milliard d'or stérilisé par la Confédération. Cet accroissement des réserves monétaires du pays de 2 1/2 milliards de francs représente, pourrait-on dire, l'équivalent de nos privations et la diminution de nos stocks normaux de denrées et de matières premières*. En constatant l'accroissement des réserves d'or de la Suisse durant la guerre, l'étranger et parfois notre population sont tentés de penser qu'il représente un enrichissement, le bénéfice de guerre de la Suisse. En réalité, cet accroissement représente la contre-valeur de nos stocks normaux de denrées alimentaires et de matières premières que nous avons transformés et cédés à l'étranger, sans recevoir de lui l'équivalent en marchandises. Pour dissiper tout malentendu, il convient de souligner que l'appauvrissement de nos stocks de tous genres n'est nullement imputable au fait que nous aurions ravitaillé l'Allemagne en guerre. Le bilan de nos échanges commerciaux avec ce pays durant la guerre fait ressortir un fort excédent, soit 500 millions de francs environ, de la valeur des marchandises que nous avons achetées à ce pays par rapport à celles que nous lui avons vendues. C'est donc bien le bilan de nos échanges avec le reste du monde qui a provoqué des insuffisances de notre approvisionnement et l'accroissement de nos réserves monétaires pour un montant du même ordre. La Suisse ne s'est pas enrichie pendant la guerre ; au lieu d'être au bénéfice d'un approvisionnement normal, elle a simplement reçu de l'or au lieu de marchandises qui lui auraient été autrement utiles.

Nos autorités monétaires se trouvaient en présence d'un problème très grave ; d'une part, les marchandises se raréfiaient de façon dangereuse sur nos marchés, d'autre part, la masse monétaire s'accroissait. Ce double phénomène était dû au fait que l'étranger qui achetait nos produits ne nous les payait pas dans la même proportion qu'auparavant en denrées alimentaires et en matières premières, mais qu'il nous en réglait une trop forte part en or. Notre commerce extérieur exerçait ainsi une double action

* La différence de 1 milliard a été cédée au marché sous forme de pièces d'or pour stériliser un pouvoir d'achat correspondant.

inflationniste sur notre économie et menaçait de la désorganiser. Pour éviter que ne se créât un état d'inflation auquel le contrôle des prix et le rationnement eussent été incapables de remédier, il fallait aviser sans retard aux moyens de prévenir le mal. La solution la plus simple et la plus radicale eût consisté à réduire nos exportations proportionnellement à nos importations, en ne laissant sortir nos produits qu'à condition qu'ils soient payés par des matières premières et des denrées. Une telle politique aurait eu des conséquences purement négatives. Elle aurait plongé le pays dans une profonde crise et provoqué un chômage important. De plus elle nous aurait exposé aux protestations des deux groupes belligérants qui auraient répondu à notre obstruction économique par un rationnement encore plus sévère de notre ravitaillement. Force était donc de combattre, par d'autres moyens, les risques d'inflation qui menaçaient d'ébranler notre économie jusque dans ses fondements. Ces autres moyens consistaient à stériliser, au moins partiellement, les remises d'or de l'étranger et à prévenir une expansion exagérée de certaines branches d'activité. C'est ce qu'on fit d'une manière générale par l'introduction des fameux comptes bloqués I, dans lesquels la Banque nationale versait en faveur des exportateurs le 50 % de leurs ventes à l'étranger. Les avoirs en comptes bloqués étaient ainsi immobilisés pour une durée de trois ans et ne pouvaient, par conséquent, pas troubler l'équilibre de notre économie. Ces avoirs bloqués constituent certes un excellent actif, mais ils ne représentent pas un pouvoir d'achat immédiat. Ils ne représentent qu'un pouvoir d'achat virtuel ou à retardement. L'institution des comptes bloqués a donc pour raison d'être essentielle de transformer un pouvoir d'achat immédiat en un pouvoir d'achat à terme différé. Certes cette transformation par voie légale d'un avoir à vue en un avoir à terme a pu paraître plus ou moins dure aux exportateurs. Cette solution était pourtant infiniment plus avantageuse pour eux que celle qui, à première vue, aurait été dans la nature des choses : la limitation des exportations à un certain pourcentage des importations. Elle était aussi plus avantageuse que le simple « laisser faire, laisser aller », qui aurait plongé le pays en pleine crise d'inflation.

Le régime appliqué à l'horlogerie a été un peu plus rigoureux quant à la forme que celui mis en vigueur pour les autres branches de l'exportation. En effet 40 % seulement du produit des exportations horlogères ont été versés en compte bloqué I, 10 % étant bloqués dans un compte II, destiné à garantir la Confédération des risques qu'elle courait en reprenant l'or donné en paiement par l'étranger. D'autre part l'horlogerie a vu ses exportations soumises à un régime de contingentement. Ce traitement différentiel n'est pas le fait d'une discrimination régionale ou raciale et c'est un Romand qui vous le dit et un Romand qui a assisté à toutes les délibérations relatives à ce sujet. Ce traitement différentiel s'explique par la part grandissante que

les exportations de l'horlogerie prenaient dans notre commerce extérieur. Au moment où le problème fut examiné, les exportations horlogères vers les pays d'outre mer atteignaient le 50 % du total des exportations suisses vers ces pays. Les quelques chiffres ci-après prouvent que, sous le régime du contingentement, l'horlogerie n'a pas été préjudiciée. Ses exportations se sont développées comme suit :

1938	241 millions
1942	285 »
1943	338 »
1944	303 »
1945	493 »
1946	605 »

Ces chiffres absolus prennent leur vraie signification si l'on constate la part de l'horlogerie par rapport au total de nos exportations. Cette part est la suivante :

1938	18 %
1942	18 %
1943	20 %
1944	26 %
1945	33 %
1946	22 %

Le contingentement n'a pas empêché l'horlogerie de travailler d'une façon très satisfaisante et d'améliorer sa position par rapport aux autres branches. Sans les mesures de contingentement, cette quote-part aurait sans doute été plus forte, mais reste à savoir si un développement anormal aurait été dans l'intérêt bien compris de l'horlogerie elle-même.

Le développement réjouissant, tel qu'il ressort des chiffres précités, n'a été rendu possible que par des aménagements successifs du régime initial de contingentement. Des allègements ont été accordés après des examens serrés de la conjoncture et grâce aux efforts intelligents des organisations horlogères qui ont défendu leur cause avec une grande persévérance et d'une façon très intelligente. Je suis le premier à rendre hommage aux efforts qu'elles ont déployés. Ce printemps, le contingentement a été supprimé et, durant ce mois de décembre, les comptes II ont été remboursés non sans que la Confédération ait prélevé une certaine quote-part. Il serait fastidieux de refaire toute l'histoire des allègements successifs apportés au contingentement ; ces allègements prouvent que les autorités monétaires ont détendu la réglementation au fur et à mesure que les événements leur permettaient de le faire. Elles ont même quelques fois anticipé sur l'évolution pour pouvoir mettre l'exportation en général, et l'horlogerie en particulier, au bénéfice de nouvelles facilités.

Notre situation monétaire s'est sensiblement détendue dans le courant de 1947, ce qui permet de revenir graduellement à un régime de paiement plus normal. Les chiffres du commerce exté-

rieur témoignent d'un large réapprovisionnement de nos marchés en marchandises. Toutefois ce réapprovisionnement n'est pas libre de toute entrave et laisse à désirer pour de nombreux produits vitaux, tels que charbon, blé, graisse, etc., dont la répartition entre les divers pays est fixée par des organismes internationaux. On aimerait voir dans notre réapprovisionnement massif la promesse d'un retour à des conditions meilleures dans les échanges internationaux et dans le régime des paiements internationaux. Malheureusement on ne saurait se montrer très optimiste, car si, pour de nombreux produits, l'étranger nous sert maintenant d'une façon très libérale, il ferme, en revanche, ses portes à l'entrée de nombreux articles suisses, sous prétexte que ces articles ne sont pas de première nécessité, comme si l'homme, même sur le plan matériel, vivait de pain seulement. La lutte que l'étranger mène trop souvent contre l'importation d'articles dits de luxe ne contribue pas nécessairement à redresser sa situation. Le premier effet de cet exclusivisme est de créer chez les pays qui la pratiquent un climat économique de monotonie qui décourage l'effort intérieur de redressement en entretenant chez les salariés de toutes les classes le sentiment de l'inutilité de l'effort supplémentaire, puisque si cet effort rapporte bien un gain plus fort, il n'accroît pas le choix des articles qu'on peut acheter. La monotonie du marché n'est pas génératrice de prospérité, mais bien de pauvreté. Ce n'est que par le travail et l'ingéniosité que les pays malades se relèveront, et l'uniformité du marché n'est pas un stimulant pour l'effort qu'ils doivent accomplir. Quoi qu'il en soit, nous assistons à des projets offensifs de l'étranger qui désire accroître ses exportations vers les pays à devises fortes comme la Suisse, mais qui voudrait en même temps limiter ses achats dans ces mêmes pays, afin de pouvoir reconstituer des réserves en bonne monnaie. Cette double tendance, qui est la conséquence d'une situation monétaire tendue dont souffrent certains de nos partenaires, pose à nos autorités de difficiles problèmes de politique commerciale.

De nombreuses conférences économiques établissent des programmes en vue d'assurer le retour à une plus grande liberté des échanges internationaux, mais les projets de charte réservent, sans limitation suffisante, la faculté aux pays monétairement faibles, de fixer le choix de leurs importations comme ils l'entendent et sans négociation aucune. On comprend que la Suisse, petit pays produisant des articles de haute qualité, ne puisse souscrire sans autre à tous ces projets dont l'effet pourrait être de livrer sans défense notre commerce extérieur à l'arbitraire des discriminations étrangères. Mieux vaut pour notre pays se réserver la facilité de négocier avec chaque partenaire pour arrêter le volume des échanges réciproques. C'est là le plus sûr moyen d'assurer l'exportation de nos produits non seulement dans notre intérêt, mais dans celui d'un approvisionnement plus varié des marchés étrangers. On voit ainsi que le régime des

échanges internationaux et celui des paiements internationaux sont liés si étroitement entre eux qu'ils ne sont que les deux faces d'un seul et même phénomène.

Ce double aspect des choses n'avait pu échapper aux commissions qui, en pleine guerre déjà — élaboraient des plans pour restaurer l'économie mondiale après la guerre. Ces commissions avaient cru devoir accorder la primauté au redressement monétaire, pensant qu'il suffirait de normaliser les paiements internationaux pour recréer du même coup le cadre approprié à la reprise de vastes échanges internationaux. C'est dans cet esprit que naquit le plan de Bretton Woods portant création d'un Fonds monétaire et d'une Banque pour la reconstruction. Le Fonds monétaire est destiné à parer à des difficultés momentanées qu'un Etat pourrait rencontrer lorsqu'il effectue des paiements courants, en d'autres termes, il doit permettre à ses membres de combler facilement des déficits occasionnels ou saisonniers de leur balance des paiements. Il a une fonction importante et utile à remplir pour remédier à des embarras purement provisoires de Trésorerie ; il n'a nullement pour objet de combler des déficits chroniques et encore moins celui de modifier la structure économique des pays-membres. Aussi bien fallait-il le compléter par la création de la Banque de reconstruction qui, elle, est à même, par l'octroi de crédits à long terme, d'exercer une action plus profonde en améliorant la structure même de la production des Etats membres. L'action conjuguée de ces deux institutions devait — pensait-on — réduire d'une façon suffisante les déséquilibres nés de la guerre pour faciliter au monde le retour à un régime libre d'échange de biens et de services. Cette même tendance d'abolir les entraves du circuit économique international a trouvé aussi son expression dans les conditions du prêt accordé, en 1946, par les U.S.A. à la Grande-Bretagne, laquelle s'obligeait à rétablir la libre convertibilité de la £ en autres devises à partir du 15 juillet 1947. Tous les efforts déployés en faveur du retour à plus de liberté économique et à une reprise des paiements internationaux témoignent d'une grande bonne volonté et ils étaient fondés sur des principes généraux louables en eux-mêmes, mais le déséquilibre né de la guerre s'est avéré trop profond pour pouvoir être réduit par la simple application d'une cure exclusivement monétaire et financière. La méthode envisagée — et partiellement mise en pratique — aurait eu des chances de succès s'il eût suffi d'étirer dans une certaine mesure la couverture monétaire nécessaire à assurer le paiement de déficits limités, nés des échanges désirables entre les pays n'ayant pas souffert de la guerre avec ceux dont l'économie a été bouleversée par le conflit. Les paiements internationaux n'étant qu'un complément aux échanges on ne saurait simplement par des mesures monétaires remédier à des maux qui atteignent l'économie mondiale jusque dans ses œuvres vives. L'insuffisance de l'action de Bretton Woods, même secondée par les prêts d'Etats à Etats,

s'explique par le fait que le déséquilibre de l'économie mondiale est plus profond qu'on ne l'avait pensé, mais cette constatation n'enlève rien au mérite des efforts déployés jusqu'ici. La seule constatation positive qu'on en peut tirer, c'est que les remèdes d'ordre monétaire n'ont d'efficacité qu'à titre complémentaire. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que notre monde moderne a trop souvent la tendance de s'exagérer l'action des phénomènes monétaires sur la vie économique. Certes cette influence existe, mais de là à s'imaginer qu'il est possible de diriger l'économie par de simples manœuvres monétaires, il y a un pas qu'il est dangereux de franchir. L'action monétaire de Bretton Woods a été paralysée par le fait que de nombreux membres n'ont pas été à même, en raison du désarroi de leur économie, de fixer la parité définitive de leur monnaie ; or le jeu régulateur des transferts de fonds n'est possible qu'entre des pays dont les monnaies présentent un haut degré d'équivalence véritable et non seulement une équivalence légale ou contractuelle. Tant que cet équilibre véritable entre le pouvoir d'achat des diverses monnaies n'est pas rétabli, les échanges sont faussés dans leur principe et ne restent possibles que dans le cadre rigide d'étroites réglementations. Trop de pays hésitent à fixer la parité de leur monnaie à sa valeur réelle et cela est compréhensible, car leur situation est insuffisamment stabilisée pour leur permettre de déterminer la valeur réelle de leur monnaie par rapport aux monnaies étrangères. Il arrive de plus que ces hésitations trouvent une justification plus ou moins avouée dans le profit que les pays ayant un grand besoin d'importations croient trouver dans un change artificiellement surélevé qui, à première vue, leur procure l'avantage de payer leurs achats moins cher que s'ils devaient les régler à un taux de change réel, donc plus bas. On a sans doute tendance dans ces pays à surfaire cet avantage, car il est hors de doute que l'élément artificiel, qu'on introduit ainsi dans l'économie par le maintien d'un change trop élevé, crée dans le pays même un état d'esprit déprimant et favorable au développement du marché noir. De plus il retarde certainement la restauration de secteurs entiers de l'économie. Précisons cette pensée par un exemple : en considérant un pays dont la monnaie vaut 5, mais qui est parvenu à obtenir un taux de 10 dans ses accords de paiements avec l'étranger, les machines étrangères qu'il importera se vendront dans le pays et dans sa monnaie à la moitié du prix des mêmes machines produites par sa propre industrie nationale. Il est clair que l'industrie mécanique renoncera à sa propre production ou en tout cas ne la poussera pas avec grande vigueur, et cela d'autant moins que cette dualité de la valeur monétaire s'accompagne dans le pays qui y recourt de phénomènes accessoires dont les tenants du marché noir connaissent toute la finesse et les producteurs sérieux tous les inconvénients.

Les méthodes envisagées et partiellement appliquées jusqu'ici se sont révélées insuffisantes pour rétablir l'économie mondiale.

Le plan Marshall et les projets qu'il a fait naître prennent le mal plus près de la racine et mettent en œuvre des moyens d'une toute autre ampleur. Ils faciliteront à maints pays bénéficiaires de l'aide américaine la soumission à une discipline économique, financière et monétaire appropriée à leur situation. Si ces plans parviennent à consolider suffisamment la structure d'une série de pays désorganisés par la guerre, ils créeront des conditions plus favorables à la reconstitution d'un mécanisme normal des paiements internationaux. Certains pays tentent déjà de recréer l'embryon d'un tel mécanisme en réintroduisant la multilatéralité dans les règlements de comptes (Benelux). Notre pays suit ces efforts avec sympathie, mais ne peut guère y participer activement puisqu'il n'a cessé d'avoir une monnaie convertible dans toutes les autres monnaies.

La Suisse ne joue pas de rôle actif dans tous ces plans de reconstruction ; elle est trop petite pour faire entendre sa voix. De plus, petit Etat abritant une économie extrêmement spécialisée, aux rouages aussi menus, délicats et précis que ceux d'une montre, elle doit veiller à ne pas se laisser désorganiser par l'application de principes très généraux — trop généraux — ne tenant qu'insuffisamment compte de sa structure particulière et de la nature de ses échanges internationaux. L'étroitesse même de notre marché nous oblige à nous réserver jalousement le droit d'aménager nous-mêmes le régime de nos relations commerciales avec chacun de nos partenaires pour éviter des engorgements préjudiciables à d'importants secteurs (agriculture) et pour prévenir des crises simultanées de chômage et de conjoncture excessive dans d'autres secteurs (industrie). En dépit de l'attitude réservée que nous impose notre situation spéciale de petit pays à monnaie saine, la Suisse peut montrer ce qu'elle a déjà fait pour la reconstruction du monde par d'importantes livraisons et par l'octroi de crédits à nombre de pays. Cette attitude réservée ne traduit nullement une opposition aux vastes efforts qu'on va déployer ; elle signifie simplement que nous demandons une application appropriée de ces principes à notre situation particulière ; en effet, seule une Suisse saine pourra effectivement contribuer à l'œuvre générale de redressement qui s'accomplit. Puisse cette œuvre doter le monde d'un mécanisme de paiements aussi précis que les montres suisses, créées pour scander, en plus grand nombre encore, le rythme harmonieux de l'activité humaine dans tous les pays.

P. ROSSY.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier: H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité: Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S. A., Delémont

Abonnement annuel: Fr. 6.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source